



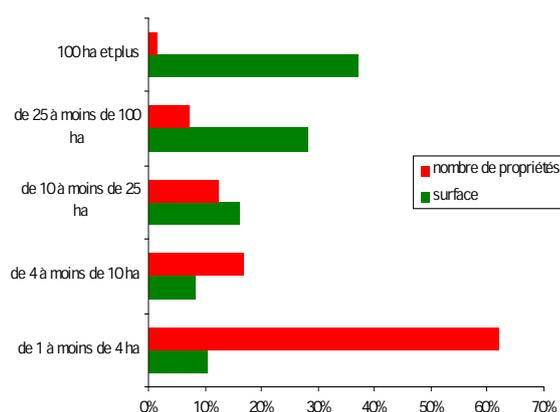
Structure de la forêt privée en 2012

En Haute-Normandie, la forêt couvre 226 000 ha, dont 75% appartiennent à des propriétaires privés. Entre 1999 et 2012, la structure de la propriété forestière privée haut normande a peu changé en terme de statuts juridiques des propriétaires et de tailles des propriétés. Les propriétaires de 25 ha et plus détiennent 65% de la surface régionale. Ils commercialisent 90% du bois vendu par les propriétaires privés aux professionnels. La part des propriétaires âgés de 60 ans et plus progresse au détriment de celle des 45 – 60 ans. Un tiers des propriétaires citent la chasse parmi leurs objectifs, la production de bois n'est citée que par 28% d'entre eux.

Des propriétés de 25 ha et plus au poids prépondérant

En 2012, 13 000 propriétaires privés de plus de 1 ha se partagent 160 000 ha de forêt haut normande. Les propriétés de 25 ha et plus représentent la majeure partie de la surface de la forêt privée. Leur poids est toutefois plus élevé en Haute-Normandie que sur l'ensemble du territoire français : 65% contre 52%. Le constat était identique en 1999, lors de la précédente enquête. Si les petites propriétés pèsent peu en surface, elles constituent cependant 62% du nombre de propriétés, contre 9% pour celles de 25 ha et plus. Cette répartition est similaire à celle constatée globalement au niveau national, et sans évolution notable depuis 1999. Toutes tailles confondues, le morcellement de la propriété forestière tend à se réduire en Haute-Normandie. En 2012, 60% des propriétés, représentant 60% de la surface, sont des ensembles d'un seul tenant, contre 43% des propriétés et 49% de la surface en 1999.

Répartition de la forêt privée haut normande selon la taille des propriétés en 2012



Source : AGRESTE – Enquête structure de la forêt privée 2012

La forêt haut normande en chiffres.

Avec 226 000 ha, dont les trois quart relèvent de la propriété privée, la Haute-Normandie présente un taux de boisement de 18%, inférieur à la moyenne métropolitaine qui atteint 27%. La forêt publique (64 000 ha) est essentiellement domaniale (55 000 ha) et implantée principalement en Seine-Maritime. A l'inverse, la forêt privée est euroïse pour les deux tiers de sa surface. La forêt haut normande est majoritairement composée de feuillus : 85% du volume de bois sur pied est constitué de feuillus et 15% de résineux. Les essences les plus représentées sont le chêne (11,7 millions de m³), le hêtre (9 millions de m³), le pin sylvestre (1,7 millions de m³). (source PPRDF de Haute-Normandie).

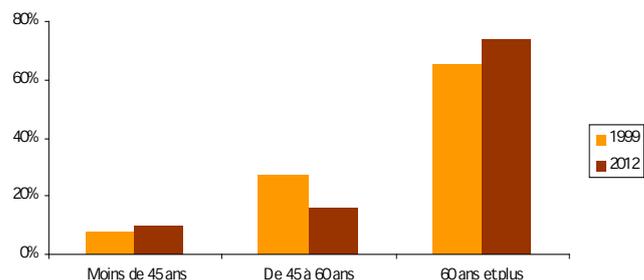
Des propriétaires privés plutôt âgés, attachés à leur patrimoine

La très grande majorité des propriétaires sont des personnes physiques (92%). Elles détiennent les deux tiers de la surface. La répartition entre les différents statuts juridiques n'a que peu évolué entre 1999 et 2012. La part de surface détenue par les groupements forestiers a tendance à baisser, quand celle des autres personnes morales (sociétés civiles, associations, GIE,...etc...) augmente. La surface moyenne des propriétés haut-normandes est globalement plus élevée que la moyenne nationale.



Les propriétaires en nom propre (personnes physiques en nom propre ou en communauté matrimoniale), soit 82% des propriétaires pour 58% de la surface, sont majoritairement retraités (70%) ou agriculteurs (13%), et 74% d'entre eux ont 60 ans ou plus. Lorsqu'ils sont retraités, 39% d'entre eux étaient auparavant exploitants agricoles. De nouvelles catégories socio professionnelles, peu ou pas présentes en 1999, émergent au travers de l'enquête de 2012 : les professions libérales, moins représentées que les exploitants agricoles, mais détenant plus de surface, les cadres supérieurs, les « autres patrons de l'industrie et du commerce ». A contrario, les cadres moyens, contremaîtres et ouvriers sont maintenant presque absents. En Haute-Normandie, comme en France, les propriétaires en nom propre issus des métiers du bois (sylviculture, industries du bois) ne sont pas ou peu présents. Entre 1999 et 2012, la proportion de propriétaires en nom propre âgés de 60 ans ou plus augmente de 9%, au détriment principalement de celle des 45 à 60 ans (-11%). La surface détenue par les propriétaires de plus de 60 ans progresse, passant de 66 à 80% de la surface des propriétaires en nom propre.

Répartition des propriétaires en nom propre (personnes physiques et communautés matrimoniales) par classes d'âge



Source : AGRESTE – Enquête structure de la forêt privée 2012

Tableau n°1 : Statut juridique des propriétaires forestiers et part de surface détenue selon le statut

Nature juridique du propriétaire	Haute-Normandie						France métropolitaine		
	1999			2012			2012		
	Surface	Propriétaires	Surface moyenne (ha)	Surface	Propriétaires	Surface moyenne (ha)	Surface	Propriétaires	Surface moyenne (ha)
Personne physique en nom propre	54%	72%	8	49%	65%	9	56%	73%	7
Communauté matrimoniale en indivision ou copropriété	18%	23%	9	18%	27%	8	19%	20%	8
Ensemble des personnes physiques	72%	95%	8	67%	92%	9	75%	94%	7
Groupement forestier	24%	2%	166	19%	2%	133	14%	1%	112
Autre personne morale	4%	4%	12	14%	7%	26	12%	5%	18
Ensemble des personnes morales	28%	5%	57	33%	8%	48	25%	6%	33

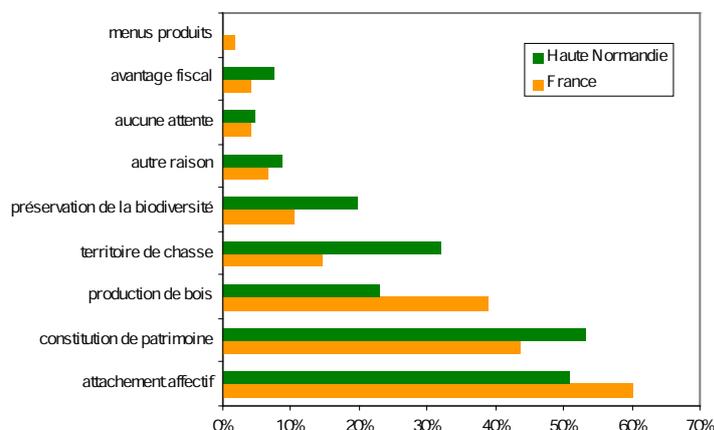
Source : AGRESTE – Enquête structure de la forêt privée 1999 - 2012

Comment devient-on propriétaire ?

La propriété forestière résulte principalement d'un achat ou d'un héritage pour 84% de la surface et 87% des propriétés, devant la donation (15% de la surface, 6% des propriétés). 21% des propriétaires déclarent vouloir acheter des surfaces forestières ou à boiser supplémentaires. L'agrandissement du patrimoine (80% des propriétaires désirant s'agrandir) constitue la principale motivation pour ces achats, loin devant la réduction du morcellement de la propriété.

La grande majorité des propriétaires forestiers (73% d'entre eux représentant 51% de la surface) déclarent être attachés affectivement à leur forêt : c'est la principale attente vis-à-vis de la forêt devant la constitution de patrimoine et la chasse. Cependant, les attentes ne sont pas tout à fait les mêmes selon la taille des propriétés. L'attachement affectif, cité en premier par les moins de 25 ha, cède la place à la constitution de patrimoine chez les plus de 25 ha.

Principales attentes des propriétaires pour leur forêt (en % de la surface de la forêt privée)



Source : AGRESTE – Enquête structure de la forêt privée 2012

La production de bois vient en quatrième position chez les plus de 25 ha (26% des propriétaires et 26% de la surface), juste derrière la chasse (37% des propriétaires et 27% de la surface). Mais elle est placée seulement en cinquième par les moins de 25 ha sur la base du critère surface. La recherche d'avantage fiscal n'est pas citée chez les moins de 25 ha, alors qu'elle intervient pour 12% des propriétaires de plus de 25 ha (11% de la surface). L'image reflétée par la Haute Normandie diffère quelque peu de celle donnée globalement sur la France métropolitaine. Si l'attachement affectif et la constitution de patrimoine sont également les deux attentes les plus citées au niveau national, la production de bois vient en troisième position, nettement devant la chasse (plus du tiers des propriétaires pour la production de bois, contre 11% pour la chasse). La Haute Normandie fait partie des cinq régions françaises pour lesquelles la chasse est mentionnée devant la production de bois (Nord Pas de Calais, Centre, Picardie, Corse).

Gestion : des petites propriétés forestières sans document de gestion

Le recours à un gestionnaire rémunéré (expert ou autre personne qualifiée, dont coopérative, groupement de producteurs forestiers) progresse légèrement : de 55% de la surface en 1999 à 61% en 2012. Cependant, il ne concerne toujours qu'une minorité de propriétaires (7% en 1999, 10% en 2012). En effet, les propriétaires de 25 ha et plus sont quasiment les seuls à faire appel aux services d'un gestionnaire rémunéré. L'absence de gestionnaire rémunéré n'est pas considérée comme une absence de gestion par les propriétaires : 71% d'entre eux déclarent se charger eux mêmes de la gestion sylvicole et des travaux, indépendamment du recours ou non à un gestionnaire quel qu'il soit. Les documents de gestion sont peu présents lorsque la réglementation ne les impose pas. Ils sont absents dans la tranche des propriétés de moins de 4 ha. Ils couvrent un peu plus du tiers de la surface des propriétés de 4 à 25 ha. Au dessus de 25 ha, là où la réglementation les rend obligatoires, le taux de couverture atteint 94%.

Travaux de mise en valeur forestière : des propriétaires volontaires et demandeurs d'aides à la plantation

Plus des trois quarts des propriétaires (représentant 84% de la surface) déclarent avoir effectué des travaux entre 2008 et 2012 (inclus) ou déclarent envisager des travaux au cours des cinq années suivant 2012. S'agissant des seuls travaux réalisés (coupes ou travaux d'amélioration de peuplement), ceux ci concernent 67% des propriétés représentant 80% de la surface forestière privée régionale. Les surfaces sur lesquelles des travaux ont été réalisés sont de l'ordre de 2000 ha/an pour les opérations d'élagage, 1400 ha/an pour les dégagements, 450 ha/an pour les plantations. En matière d'aides aux investissements, les propriétaires de moins de 10 ha ne manifestent aucun souhait particulier. Il n'en va pas de même des propriétaires de plus de 10 ha, qui sont demandeurs, en priorité, d'aides à la plantation. Ce type d'aide est d'ailleurs plébiscité par les propriétaires de plus de 25 ha, loin devant les aides à la régénération naturelle, à l'amélioration des peuplements et aux travaux de desserte. Les positions respectives des propriétaires de plus ou moins de 25 ha sont à rapprocher des attentes exprimées vis à vis de la forêt en terme de constitution de patrimoine et de production de bois.

Récolte de bois : percée du bois énergie et recul de la part des ventes aux professionnels

Sur la base des déclarations des propriétaires forestiers de 4 ha et plus, la récolte de bois en France métropolitaine s'élève à 125 millions de m3 sur la période 2008-2012. Une seule région, l'Aquitaine¹, concentre 46% de la récolte de bois de la forêt privée métropolitaine. Avec 1,32 millions de m3 récoltés entre 2008 et 2012, la Haute-Normandie représente 1% de la récolte nationale (pour 1,7% de la surface des propriétés forestières de 4 ha et plus). En 1999, les propriétaires forestiers haut normands de plus de 4 ha ont déclaré avoir récolté 1,44 millions de m3 sur la période 1995 - 1999, soit 9% de plus que sur la période 2008 - 2012. La Haute-Normandie, avec la Basse Normandie, fait partie des 8 régions dans lesquelles les volumes déclarés de récolte des propriétés de 4 ha et plus ont baissé entre les deux enquêtes.

L'Aquitaine toujours vend la quasi totalité de sa récolte aux professionnels (96%), quand, à l'autre extrémité, la Haute-Normandie en vend 57%, soit l'un des taux les plus bas. Entre 1999 et 2012, la part de récolte vendue aux professionnels a baissé en Haute-Normandie et en Basse-Normandie. C'est l'inverse dans presque toutes les régions, et en particulier dans les régions limitrophes de la Normandie. Les facteurs expliquant la baisse de récolte ainsi que l'évolution dans la structure des ventes de bois en Haute-Normandie sont probablement multiples : motivations des propriétaires, contexte technico économique, etc...

En Haute-Normandie, comme en France métropolitaine, la commercialisation auprès des professionnels est principalement le fait des propriétaires de 25 ha et plus : 91% des ventes aux professionnels en Haute-Normandie, 76% en moyenne nationale (champ des propriétés de plus de 1 ha). Le volume de bois régional vendu aux professionnels est constitué majoritairement de bois d'oeuvre et bois industrie (50% de bois d'oeuvre et 20% de bois industrie). Cependant, depuis la précédente enquête en 1999, la part du bois énergie dans les ventes aux professionnels a doublé, passant de 15% à 30%, essentiellement sous forme de bois bûche (27% de bois bûche et 3% de plaquettes). Cette progression est à mettre en parallèle de la mise en service de chaudières collectives biomasse entre les deux enquêtes.

En 2012, comme en 1999, les volumes de bois vendus directement aux particuliers ou autoconsommés le sont presque exclusivement sous forme de bois bûche (97% en 2012). Indépendamment du mode de commercialisation du bois récolté, la principale évolution entre les deux enquêtes réside dans la baisse de la récolte de bois d'oeuvre et bois d'industrie (-32%), partiellement compensée par l'augmentation de la récolte de bois énergie (+21%). La récolte de bois énergie pèse maintenant plus que celle de bois d'oeuvre et bois d'industrie.

Tableau n°2 : Récoltes sur 5 ans par type de bois en forêt privée haut normande (propriétés de plus de 4 ha)

	1995 - 1999		2008 - 2012	
	millions de m3	%	millions de m3	%
Bois d'oeuvre	0,80	55%	0,54	41%
bois d'industrie				
Bois de chauffage	0,64	45%	0,78	59%
bois énergie				
Récolte totale	1,44	100%	1,32	100%

Source : AGRESTE – Enquêtes structure de la forêt privée 1999 - 2012

NB : Toutes forêts confondues, publiques et privées, la récolte régionale de bois d'oeuvre et bois d'industrie sur la période 2008-2012 est estimée à 2,65 millions de m3 (source : AGRESTE – enquête annuelle de branche exploitation forestière – scierie). Sur la base des déclarations des propriétaires privés de 1 ha et plus, la part de la forêt privée dans cette récolte est de l'ordre de 20%.

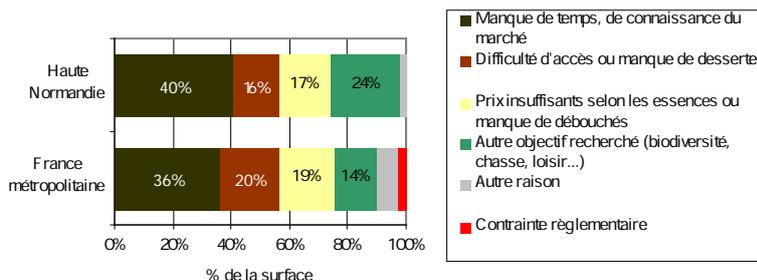
1 - L'Aquitaine représente 19 % de la surface forestière privée (propriétés de plus de 4 ha)

Au delà de la récolte proprement dite, 37% des propriétaires forestiers haut normands de plus de 1 ha (30% de la surface) considèrent ne pas exploiter suffisamment le potentiel de leur forêt. La photographie est similaire au niveau national (34% des propriétaires pour 31% de la surface). Cependant, la Haute-Normandie se distingue par les motifs mis en avant pour expliquer cette sous exploitation. Au manque de temps ou de connaissance du marché classé en premier succède le fait que l'objectif recherché pour la forêt est autre que la production. Ce classement est cohérent avec les déclarations des propriétaires haut normands sur leurs principales attentes pour leur forêt : la chasse est citée devant la production de bois.

Chasse : d'autant plus pratiquée que la propriété est grande

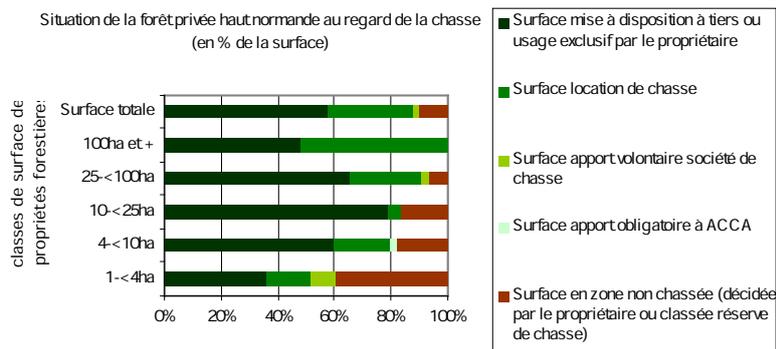
La forêt privée est largement ouverte à la chasse : 90% de la surface est chassée, 10% de la surface n'est pas chassée, soit par décision du propriétaire, soit par classement en réserve de chasse. Plus les propriétés sont grandes et plus elles sont chassées. L'intégralité de la surface des propriétés de 100 ha et plus est chassée. Inversement, 40% de la surface des propriétés de moins de 4 ha n'est pas chassée. La situation en Haute-Normandie est globalement comparable à celle d'une grande région Nord Ouest comprenant Ile de France, Picardie, Nord Pas de Calais, Basse Normandie, Bretagne, Centre, Pays de Loire et Poitou Charentes. Toutefois, la Haute-Normandie se distingue par la part importante de surface «mise à disposition à tiers ou usage exclusif par le propriétaire ou en location de chasse»: 88% contre 48% au niveau national (France métropolitaine, hors Alsace Moselle). La région se distingue également par la concentration dans la tranche des 1 à 4 ha des surfaces non chassées : 41% contre 21% au niveau national et 25% pour la région Nord Ouest. Corollaire de la chasse et du gibier, les dégâts de gibier se font sentir surtout sur les plantations et parcelles en régénération. Globalement, 12% des propriétaires, détenant 35% de la surface de la forêt privée haut normande, indiquent avoir été affectés par des dégâts de gibier entre 2008 et 2012.

Principaux motifs entravant l'exploitation du potentiel de la forêt privée



Source : AGRESTE – Enquête structure de la forêt privée 2012

Situation de la forêt privée haut normande au regard de la chasse (en % de la surface)



Source : AGRESTE – Enquête structure de la forêt privée 2012

Méthodologie

L'enquête structure de la forêt privée 2012 fait suite à une enquête similaire menée en 1999. La forêt privée est définie comme la forêt détenue par des personnes physiques ou morales privées ou par des organismes publics hors régime forestier. L'enquête a été réalisée par le service de la statistique et de la prospective du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, avec l'appui du centre national de la propriété forestière pour l'accès aux données cadastrales et la conception du questionnaire. Elle a été conduite en face-à-face auprès d'un échantillon de 6000 propriétaires de forêt privée en métropole, dont 107 en Haute-Normandie. La base de sondage étant le cadastre mis à jour en 2009, les propriétaires de forêt n'ayant déclaré aucune forêt à l'administration des impôts ne peuvent pas être dénombrés.

L'unité statistique est le propriétaire d'une surface totale en forêt d'au moins 1 hectare dans un département, détenue soit en indivision, soit en copropriété ou soit en propriété seule. L'échantillon est stratifié par département, catégorie juridique et taille de superficie en forêt. Les taux de sondage varient selon la taille de la propriété, de l'exhaustivité pour les propriétés de 500 ha et plus, au 1/1500 pour les propriétés de 1 à 4 ha. L'enquête assure une représentativité des résultats au niveau régional.

Toute reproduction ou citation, partielle ou totale, est autorisée sous réserve de la mention de la source : DRAAF – SRISE de Haute-Normandie

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE, DE
L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Directrice de la publication : Edith VIDAL
Rédacteur en chef : Michel DELACROIX
Composition et impression : SRISE
Dépôt Légal : A parution
I.S.S.N. : 1953-5813

SERVICE REGIONAL D'INFORMATION
STATISTIQUE ET ECONOMIQUE
DE HAUTE-NORMANDIE
2, rue Saint-Sever - 76032 ROUEN CEDEX
Tél. : 02.32.18.95.93 – fax : 02.32.18.95.97
Mél : srise.draaf-haute-normandie@agriculture.gouv.fr